

SERVICE PERISCOLAIRE

REGLEMENT INTERIEUR 2021/2022

Ce qui change :

1) LES FEUILLES D'INSCRIPTION NE SERONT PLUS DISTRIBUEES AUX ENFANTS

Elles seront disponibles en mairie ou téléchargeables sur le site www.mairie@cruscades.fr

2) Inscription CANTINE et ALAE sur le site www.monespacefamille.fr : A PRIVILEGIER

3) LES PLAGES 12H ET 13H SONT SUPPRIMEES POUR BENEFICIER DE CES PLAGES HORAIRES, L'ENFANT DEVRA ETRE OBLIGATOIREMENT INSCRIT A LA CANTINE

4) EN CAS D'INSCRIPTIONS EN MAIRIE, CELLES-CI SE FERONT UNIQUEMENT DU LUNDI AU VENDREDI DE 13H30 A 18H. L'INSCRIPTION SERA VALIDEE PAR LE PAIEMENT UNIQUEMENT PAR CHEQUE LIBELLE A L'ORDRE DE CANTINE ALAE COMMUNE CRUSCADES, A CONDITION DE RESPECTER LES DELAIS PREVUS DANS LE REGLEMENT INTERIEUR

LES ESPECES NE SONT PLUS ACCEPTEES

**COUPON RETOUR A JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION A RAMENER COMPLET
AU SECRETARIAT DE LA MAIRIE AVANT LE 20 AOUT 2020**

(Sinon l'inscription ne sera pas prise en compte)

Je soussigné(e)

responsable de(s) l'enfant(s) :

-

-

- déclare avoir lu et pris connaissance **du règlement intérieur 2021 -2022**
- m'engage à en respecter les modalités.

Date :

Signature des parents :

« lu et approuvé »